







Ce document présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en CLSC dans le cadre des services de santé courants. Il est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins ainsi qu'aux gestionnaires. Conçu et rédigé en complémentarité avec le document « [Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire](#) », le présent outil de référence tient compte du [Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire](#) et du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire prévu au *Code des professions* et des activités autorisées par règlements. Il vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice. Il peut servir d'aide-mémoire ou encore d'outil lors de l'intégration de l'infirmière auxiliaire aux services de santé courants.

Offerts en CLSC, les services de santé courants s'adressent à une population de tous âges aux prises avec des problèmes de santé variés. Ces services assurent une réponse diligente et efficace en optant pour une approche interdisciplinaire globale alliant les aspects biologiques, sociaux, environnementaux et communautaires de la santé. Les services de santé courants s'adressent aux personnes qui nécessitent des soins infirmiers pour une courte ou longue période et qui sont aptes à se déplacer au CLSC. Ces soins assurent le suivi en continuité avec les différents services (soins à domicile, hôpital, clinique médicale, etc.). En finalité, les soins aux services de santé courants devraient mener vers une fin de service (guérison) ou vers l'autonomie plus ou moins grande de la personne dans la prise en charge de ses soins.

L'infirmière auxiliaire aux services de santé courants offre des soins infirmiers et des services de soutien à une population de tous âges. Les soins administrés dans le cadre de ces services varient en fonction de la clientèle desservie (soins pédiatriques, soins aux adultes, soins post-chirurgie, oncologie, etc.). Elle dispense des services à une clientèle qui requiert des traitements ou des soins tout en préconisant l'autosoins. L'infirmière auxiliaire est appelée à enseigner des techniques de soin variées reliées à ses activités professionnelles selon les besoins de la personne. L'infirmière auxiliaire bénéficie d'une grande autonomie lors des soins et travaille en collaboration étroite avec l'infirmière. Les soins de santé courants exigent que l'infirmière auxiliaire effectue une collecte de données rigoureuse afin d'objectiver le milieu de vie, les ressources disponibles et les capacités de la personne à effectuer son transport vers le CLSC.

Le présent outil de référence présente 4 étapes d'interventions de l'infirmière auxiliaire aux services de santé courants, une suite ordonnée d'opérations ayant pour finalité la prestation de soins individualisés, continus et adaptés aux besoins d'une personne. Dans l'ensemble de la consultation de la personne, l'infirmière auxiliaire détermine les actions qui relèvent de sa responsabilité. Elle prépare la consultation, accueille la personne, effectue les soins et le suivi lors de son départ.

-  Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication
 -  Activité exercée selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un protocole
 -  Situation qui demande une référence immédiate au médecin ou à l'infirmière
-  1 Activité autorisée : Contribution à la thérapie intraveineuse

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
PRÉ-CONSULTATION					
<p>Prendre connaissance des activités prévues à l'horaire de soins et optimiser les interventions en fonction des priorités de la journée.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prévoit le matériel nécessaire pour les soins à effectuer; • prévoit le temps suffisant pour les soins selon les besoins de chaque personne; • modifie l'organisation de son travail pour faire face aux situations imprévues; • respecte en tout temps son champ d'exercice. 			
<p>Collaborer à la coordination des interventions prévues avec les autres membres de l'équipe de soins, en fonction des priorités.</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaboration souhaitée; • planification d'un moment commun pour effectuer un soin particulier, par exemple un pansement couvrant une grande superficie. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • crée un lien de confiance avec les membres de l'équipe de soins; • transmet des informations aux membres de l'équipe de soins; • suggère des interventions. 			
ACCUEIL					
<p>Accueillir la personne, procéder à la collecte de données et préparer la personne pour les soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • signes vitaux; • signes neurologiques; • signes neurovasculaires; • poids et taille; • glycémie; 	37 p) 37.1 (5 ^o , par. d)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établit une relation de confiance professionnelle (p. ex. : respecte la personne et écoute de ses besoins); • procède à la collecte de données selon la procédure de l'établissement qui est définie en fonction du type de clientèle 	<p>L'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation neurologique - Surveillance de la glycémie - Mesure de la saturation en oxygène : saturométrie (SpO2) - Pesée d'un usager - Mesure de la taille 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> manifestations objectives et subjectives de la douleur (échelle de douleur); état psychologique; fonctions motrices et cognitives; échelle de Morse. 		<p>desservie (p. ex : pédiatrique, adulte, gériatrique);</p> <ul style="list-style-type: none"> observe et mesure avec précision. L'infirmière auxiliaire consigne l'information recueillie; remplit les formulaires d'enregistrement systématique; décrit fidèlement les problèmes observés; utilise les différents outils de dépistage de douleur et compare les résultats obtenus aux résultats antérieurs; respecte en tout temps son champ d'exercice. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure de la température corporelle par voie tympanique Mesure de la température corporelle par voie buccale Évaluation de la pression artérielle - signes vitaux Mesure de l'indice de pression tibio-brachial ou indice de pression systolique cheville bras Évaluation de la respiration - signes vitaux Évaluation du pouls - signes vitaux Pesée du nourrisson Mesure de la taille du nourrisson <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser la méthode PQRSTU-AMPLE.</p> <p>NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution</p> <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dossier Santé Québec (DSQ) Plan thérapeutique infirmier (PTI) Plan de traitement Outils de suivi paramétrables (ex. : soins des plaies, paramètres fondamentaux) Outils spécifiques au suivi des personnes âgées Outils du RSIPA (réseau de services intégrés pour les personnes adultes) <p>L'infirmière auxiliaire peut se procurer le Guide de rédaction notes d'évolution</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Procéder à la collecte de données liée au réseau de soutien et identifier les besoins afin d'assurer la sécurité et le confort de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • services en place; • capacité de transport; • conditions du milieu de vie; • présence d'un proche aidant ou d'un accompagnateur. 	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établit une relation de confiance avec la personne et son proche aidant; • procède à la collecte de données selon la procédure de l'établissement qui est définie en fonction du type de clientèle desservie (p. ex : pédiatrique, adulte, gériatrique); • s'assure de la compliance aux soins qui sont effectués en respectant l'hygiène et l'asepsie à domicile, et de la présence d'un proche aidant en cas de besoin; • encourage la personne et ses proches à exprimer leurs besoins et préoccupations; • fait équipe avec la personne dans les décisions qui la concernent; • transmet à la personne et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliés à ses activités professionnelles; • consigne l'information recueillie. 			
<p>Susciter la participation du proche aidant de la personne pour l'observation de manifestations inhabituelles.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établit une relation de confiance professionnelle avec la personne et ses proches; • transmet à la personne et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de 	<p>NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution</p>		



Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
	39.4	<p>services sociaux reliées à ses activités professionnelles;</p> <ul style="list-style-type: none"> encourage la personne et ses proches à exprimer leurs besoins et préoccupations; transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec la personne et ses proches; consigne au dossier de la personne les informations pertinentes échangées avec la personne et ses proches. 			
<p>Orienter la personne et son proche aidant vers les ressources répondant à leurs besoins.</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> Popote roulante Maison de répit 	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> détermine la capacité de la personne à se prodiguer des soins; amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie; dirige la personne vers les ressources susceptibles de répondre à ses besoins; transmet une information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité; transmet l'information liée à ses activités professionnelles. 	<p>Bottin des ressources communautaires</p> <p>Explications des trajectoires de services</p> <p>Popote roulante</p> <p>Portail répit</p>		
<p>Procéder à la collecte de données liées aux plaies.</p> <p>Contribuer au dépistage du risque.</p> <p>Contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie.</p> <p>Remplir l'échelle de Braden.</p>	<p>37 p)</p> <p>37.1 (5^e, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon les procédures de l'établissement et selon la directive infirmière; recueille l'information; rapporte au professionnel concerné l'information afin de s'informer des actions à poser; 	<p>Formulaire de suivi de plaies</p> <p>MSI : Mesure de l'indice de pression tibio-brachial ou indice de pression systolique cheville bras</p> <p>Foire aux questions OIIAQ : Contribution à l'évaluation</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Prendre la mesure de l'indice de pression tibio-brachial.		<ul style="list-style-type: none"> observe et mesure les paramètres cliniques; décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez la personne; utilise la feuille du plan de traitement d'une plaie pour consigner ses observations. <p>L'infirmière auxiliaire qui a constaté la nouvelle plaie remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223.</p>			
<p>Intégrer des pratiques cliniques préventives, permettre à la personne d'agir sur sa santé lors des soins dans différents milieux cliniques, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> maternité pédiatrie adultes santé mentale prélèvements clinique sans rendez-vous 	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> intègre des activités de promotion de la santé et de prévention des maladies chroniques à la pratique quotidienne des intervenants de première ligne. amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie; dirige la personne vers les ressources susceptibles de répondre à ses besoins; travaille en interdisciplinarité; assure des échanges et des liens avec les ressources de la communauté le cas échéant; transmet à la personne des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles; transmet une information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité. 	<p>Fiche de prévention clinique 2018</p> <p>Programme agir sur sa santé</p> <p>L'INTÉGRATION DE PRATIQUES CLINIQUES PRÉVENTIVES</p> <p>Guide des bonnes pratiques en prévention clinique</p> <p>Soins prénataux : Programme OLO</p> <p>Programme pour une maternité sans danger</p> <p>Dans le cadre des soins aux 0-5 ans : ABCdaire</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Transmettre l'information à la personne et/ou au proche aidant.</p> <p>À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informations sur le suivi prévu et sur les démarches à faire pour les requêtes demandées par le médecin; • informations sur l'auto-administration adéquate d'un médicament (p. ex. : utilisation du Dispill, auto-injection de l'insuline, etc.); • informations sur les signes et symptômes à surveiller à la suite d'un soin; • informations sur la prévention des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS); • informations sur les organismes communautaires, services du réseau de la santé ou groupe de soutien (p. ex. : rencontre offerte par la Société d'Alzheimer). 	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifie les connaissances de la personne, ou du proche, avant de transmettre l'information; • adapte son message et son langage à la personne et elle vérifie la compréhension de la personne, après avoir transmis l'information; • détermine la capacité de la personne à se prodiguer des soins; • amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie; • dirige la personne vers les ressources susceptibles de répondre à son besoin; • transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité; • transmet l'information liée à ses activités professionnelles. 	<p>Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs</p> <p>ANNEXE 6 : INFORMATION, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DE LA MALADIE</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser le Programme d'enseignement pour chaque méthode dans les MSI</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec la transmission d'informations</p> <p>Site du MSSS saines habitudes de vie</p> <p>Site du MSSS Info Tabac</p> <p>Nouvelle formation de base en entretien motivationnel</p> <p>Pixel : santé sexuelle des jeunes adultes au Québec</p> <p>Espace ITSS</p> <p>Questionnaire – Les infections transmises sexuellement et par le sang</p> <p>Explications des trajectoires de services</p>		


Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Relier les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation de la personne tout en assurant la surveillance et le suivi des données recueillies.</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> détérioration marquée de l'état de santé ou d'un problème aigu; changement significatif des résultats de la collecte de données; réception d'un résultat d'analyse de laboratoire ou d'examen anormal. 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> analyse l'information recueillie lors de la collecte de données. transmet aux professionnels concernés l'information pertinente lors des communications, ex : les résultats d'analyses de laboratoire ou d'examen diagnostique, les notes d'évolution liées au suivi, Les nouvelles ordonnances, etc.; avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale; utilise le mode de communication privilégié en cas d'urgence. consigne l'information au dossier de la personne. 	<p>Guide de rédaction notes d'évolution</p> <p>NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution</p> <p>Rapport AH-223</p>		
CONSULTATION					
<p>Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> s'assurer que le matériel de protection individuelle nécessaire aux soins est présent 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> réfère au programme de PCI en vigueur dans l'établissement; applique les pratiques de base et les précautions additionnelles selon les procédures de l'établissement; 	<p>MSI : Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI)</p> <p>Les programmes d'enseignement inclus dans les MSI</p>		




Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>pour le personnel soignant, la personne ou le proche aidant le cas échéant;</p> <ul style="list-style-type: none"> s'assurer du nettoyage et de la disposition sécuritaire du matériel et des instruments souillés. 		<ul style="list-style-type: none"> relie l'état de la personne aux précautions à prendre. 			
<p>Procéder à un test d'urine à l'aide d'une bandelette réactive.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire procède de manière autonome.</p> <p>L'interprétation du test doit être faite par un médecin ou une infirmière</p>	<p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</p> <p>MSI : Prélèvement d'urine</p> <p>Fiche des résultats pour transmission au médecin</p>		
<p>Assister l'infirmière lors de certains soins.</p> <p>À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> traitement de chimiothérapie; réfection d'un pansement complexe <p>Observer le déroulement de l'intervention, anticiper les besoins et veiller au contrôle de la stérilité et à la disponibilité du matériel tout au long de l'intervention.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> crée des liens de confiance avec les autres membres de l'équipe de soins. prépare adéquatement le matériel nécessaire et l'environnement de travail; exerce une vigilance constante et assure une présence lors de l'intervention, lorsque requis; respecte en tout temps son champ d'exercice. 			
<p>Contribuer à la thérapie intraveineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> installer un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm; administrer une solution intraveineuse sans additif à partir d'un cathéter 	1	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière. L'infirmière auxiliaire qui contribue à la thérapie intraveineuse <i>doit détenir une attestation délivrée par l'OIIAQ</i> et répondre aux conditions d'exercice de l'article 5 prévues au <i>Règlement sur certaines activités professionnelles</i></p>	<p>Contribution à la thérapie intraveineuse</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion et retrait d'un dispositif d'accès veineux périphérique court (DAVPC) Installer un cathéter de moins de 7,5 		







Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm;</p> <ul style="list-style-type: none"> installer et irriguer, avec une solution isotonique, un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm, à injection intermittente. 		<p><i>pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire.</i></p> <p>L'infirmière auxiliaire est autorisée à exercer les activités de la thérapie intraveineuse uniquement dans les centres exploités par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).</p>	<p>cm dans une veine périphérique</p> <ul style="list-style-type: none"> Irrigation et verrouillage d'un dispositif d'accès veineux (DAV) 		
<p>Effectuer des prélèvements.</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> exécuter une ponction capillaire; effectuer un prélèvement d'urine par mi-jet ou via cathéter vésical à demeure; effectuer un prélèvement d'une plaie. effectuer un prélèvement d'expectorations; 		<p>L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ À noter que par « prélèvement », on entend tout échantillonnage biologique pour fins d'analyse et/ou culture effectuées en laboratoire. 	<p>Effectuer des prélèvements selon une ordonnance</p> <p>MSI pour chaque type de prélèvements</p>		
<p>Introduire un instrument dans une veine périphérique à des fins de prélèvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer un prélèvement pour hémoculture; faire un prélèvement pour les épreuves de coagulation; 		<p>L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une requête d'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ À noter que la phlébotomie est réservée aux technologues médicaux 	<p>Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires</p> <p>Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement</p>		




Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			MSI : Prélèvements sanguins par ponction veineuse Guide de prélèvement de sang		
<p>Prodiguer des soins et des traitements d'une plaie.</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> nettoyer la plaie; effectuer un pansement sec ou humide (cautérisation de plaie au nitrate d'argent); retirer les sutures ou les agrafes; effectuer un pansement avec mèches; changer un pansement en présence d'un drain; effectuer le changement du premier pansement postopératoire; prodiguer les soins reliés au drain, incluant le retrait (Penrose, Hémovac, Jackson-pratt); prodiguer les soins et la surveillance d'un système de drainage thoracique en circuit fermé (Pleur Evac, PleurX,); effectuer l'installation et le retrait du dispositif de fixation pour drain percutané ; effectuer la réfection d'un pansement utilisant la thérapie par pression 	<p>37.1 (S^o), par. a)</p> <p>37.1 (S^o), par. c)</p> <p>37.1 (S^o), par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou une directive infirmière; exécute l'ensemble des soins et traitements reliés aux plaies ou aux altérations de la peau et des téguments auprès de tout type de clientèle et dans tous les milieux de soins, selon une ordonnance ou selon un PTI; collabore avec le médecin ou l'infirmière à la détermination, à la mise à jour et à la réalisation du plan de traitement de plaie <p>❖ L'infirmière auxiliaire ne peut procéder au débridement chirurgical conservateur réalisé à l'aide d'une pince, de ciseaux, d'une curette ou d'un bistouri.</p>	<p>Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence en soins de plaies (voir aussi pour chaque méthode) - Prévention des infections lors de soins de plaies - Spécifications du système de thérapie InfoV.A.C.^{MD} <p>Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le Portail de développement professionnel.</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec les soins reliés aux traitements des plaies</p> <p>Capsules d'autoformation de l'OIIAQ « Soins des plaies »</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
négative (V.A.C., PICO, RENASYS).			Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique		
Recevoir une ordonnance téléphonique	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> recueille l'information de façon précise; respecte la réglementation concernant la transcription d'une ordonnance; consigne l'information recueillie. 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p> <p>Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin</p> <p>Les ordonnances individuelles faites par un médecin</p>		
<p>Calculer, mesurer et mélanger des substances en vue de préparer un médicament.</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament à être administré par l'infirmière. 	37.1 (5 ^e , par. e)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance; agit avec précision; vérifie le temps de conservation des substances utilisées; respecte l'ordonnance lors de la préparation de médicaments. 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter l'avis conjoint OIIAQ-OIIQ pour en savoir plus à ce sujet.</p> <p>MSI (disponible pour toutes les voies d'administration)</p> <p>MSI : Principes d'administration des médicaments</p>		
<p>Préparer et administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments et d'autres substances :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer les liens cliniques préalables à l'administration de la médication; exercer un suivi post-administration des médicaments en 	<p>37.1 (5^e, par. e)</p> <p>37.1 (5^e, par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance; consigne l'information de l'administration des médicaments au dossier de la personne immédiatement après l'administration. <p>L'infirmière auxiliaire : qui constate une erreur de médicament ou une omission, la sienne ou celle des autres, remplit le</p>	<p>Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter l'avis conjoint OIIAQ-OIIQ pour en savoir plus à ce sujet.</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>considérant les effets recherchés, les effets indésirables, les alertes nursing et la surveillance spécifique aux opioïdes;</p> <ul style="list-style-type: none"> démontrer une vigilance à la réalité de la polypharmacologie et contribuer de manière active à la mise en œuvre de l'approche non pharmacologique. 		<p>formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223.</p>	<p>Ordonnances collectives</p> <p>MSI (disponible pour toutes les voies d'administration)</p> <p>MSI : Principes d'administration des médicaments</p>		
<p>Préparer et administrer un vaccin dans un contexte autre que celui des campagnes de vaccination découlant de la <i>Loi sur la santé publique</i>, dont la vaccination d'urgence pour la rage et le tétanos :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer à la collecte de l'information prévacination à l'aide d'un questionnaire; appliquer les consignes pour la manipulation et la conservation des produits immunisants; contribuer à la surveillance requise immédiatement après la vaccination; noter les vaccinations dans le dossier, le registre de vaccination et le carnet de vaccination. 		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance; respecte le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) lors de la vaccination; est à l'affût d'une situation anormale. <p>L'infirmière auxiliaire, dans une situation d'extrême urgence où la vie de la personne est en danger, applique les mesures recommandées au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).</p>	<p>Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires</p> <p>MSI selon la voie d'administration du vaccin, généralement par voie intramusculaire (IM)</p> <p>PIQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Responsabilités professionnelles et légales Gestion des vaccins Administration des produits immunisants Manifestations cliniques; Urgences liées à la vaccination <p>Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			de l'OIIAQ pour de plus amples informations. Programme national de santé publique 2015-2025 (PNSP)		
<p>Introduire un instrument ou un doigt, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> insérer et retirer un pessaire; irriguer une oreille (lavage d'oreille). 		<p>L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <p>L'infirmière auxiliaire effectue l'irrigation de l'oreille selon une ordonnance ou une directive infirmière. Il est important de préciser qu'une évaluation doit être faite par un médecin ou une infirmière avant et après le traitement.</p>	<p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Désobstruction de l'oreille Insertion, retrait et entretien d'un pessaire 		
<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> nettoyer un pessaire; entretenir et assurer un bon fonctionnement d'une gastrostomie, jéjunostomie. 		<p>L'infirmière auxiliaire applique les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique. L'exercice de certaines activités requiert une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion, retrait et entretien d'un pessaire Cadre de référence sur les soins et la surveillance d'une gastrostomie, d'une jéjunostomie et d'une gastrojéjunostomie 		
<p>Effectuer les soins d'entretien du cathéter vésical ou sus-pubien, une sonde à demeure, incluant l'installation, le retrait et le remplacement.</p>	 	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou une directive infirmière; consulte le plan de soins ou le PTI pour prendre connaissance des particularités (p. ex. : grosseur du cathéter, particularités lors du soin); 	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Installation d'un cathéter vésical à demeure chez la femme 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<ul style="list-style-type: none"> respecte l'intimité de la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'un cathéter vésical à demeure chez l'homme Remplacement du cathéter sus-pubien (cystostomie) avec ballonnet Soins à l'usager porteur d'un cathéter sus-pubien Retrait du cathéter sus-pubien (cystostomie) 		
 <p>Participer aux urgences médicales selon les directives, notamment débiter les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR).</p>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> est à l'affût des indices d'une situation anormale; avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale; utilise le mode de communication privilégié en cas d'urgence. 	<p>Il est recommandé de renouveler et de maintenir à jour la certification en RCR. L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter La foire aux questions.</p>		
POST-CONSULTATION					
 <p>Collaborer avec le centre hospitalier pour le suivi des soins (médecin, chirurgien, spécialiste, infirmière de liaison, etc.).</p>		<p>L'infirmière auxiliaire procède selon les procédures, les politiques, les protocoles et les règles de soins de l'établissement.</p> <p>L'infirmière auxiliaire avise le professionnel concerné par une demande de consultation selon les modes de communication privilégiés par l'établissement.</p>	<p>Règles de soins infirmiers</p>		
 <p>Consigner au dossier de la personne toutes les informations pertinentes.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> décrit de manière organisée la condition de la personne avant, pendant et après l'administration d'un médicament et/ou d'un soin dans sa note d'évolution; 	<p>NE01 - Pourquoi écrire, quand écrire, quoi écrire et comment écrire ?</p> <p>L'infirmière auxiliaire peut se procurer le Guide de rédaction notes d'évolution</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<ul style="list-style-type: none"> • utilise de façon efficace les outils technologiques (ex. : dossier médical électronique); • qui constate une erreur ou une omission, la sienne ou celle des autres, remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223; • s'assure que les documents confidentiels ne sont pas laissés à la vue ou à la portée de personnes non concernées. 			
 <p>Identifier et veiller à l'acheminement des spécimens, des prélèvements et des cultures vers les services concernés.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire appose sa signature sur les requêtes, selon la procédure d'acheminement des spécimens de l'établissement.</p> <p>L'infirmière auxiliaire s'assure de référer aux normes de son établissement.</p>	<p>Prélèvements : Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes</p>		
 <p>Partager avec l'infirmière, et l'équipe interdisciplinaire au besoin, le résultat des interventions et les améliorations possibles pour la suite des soins et des services (soins à domicile).</p>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avise le professionnel concerné; • porte attention aux informations transmises lors des rencontres d'équipe; • divulgue uniquement les renseignements nécessaires concernant la personne. 	<p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</p>		

REMERCIEMENTS

Recherches et rédaction

Johanna Bisson, Infirmière, Doctorante en éducation

Validation à l'externe

Marie-Pier Labbé, infirmière Clinicienne

Pour sa précieuse collaboration dans ce projet, nous tenons également à remercier Karine Chapleau, Infirmière auxiliaire.

BIBLIOGRAPHIE

Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire, e RLRQ, c I-8, r.3 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/I-8,%20r.%203/>

Code des professions, L.R.Q., c C-26
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)*, Mai 2019.
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires, RLRQ, c C-26, r 153.1
<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, 2019.
<https://www.oiiq.org/activites-professionnelles>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.
<https://www.oiiq.org/profil-des-competences?p=>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *PQRSTU-AMPLE*.
https://www.oiiq.org/files/content/Profession/24-01-2018_Collecte_de_donnees.pdf

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC et ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Règles de soins*, 2005.
https://www.oiiq.org/files/publication/regle_de_soins_infirmiers.pdf

CSSS-Dorval, Lachine, Lassalle, *Services offerts en CLSC*, 2014.
https://ciuss-ouestmtl.gouv.qc.ca/fileadmin/csss_dll/CSSS_DLL/PDF/Services_offerts_par_les_CLSC_201450501.pdf

CISSS-Laurentides, *Services de santé courants : Offre de service*, 2018.
http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciuss_laurentides/Soins_et_services/Services_ambulatoires/Services_de_sante_courants/PUB_Feuillet_Offre_de_service_SSC.pdf

CISSS-Bas-Saint-Laurent, *Services de santé courants (soins infirmiers)*, 2020.

<https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/soins-services/soins-services-pour-tous/services-de-sante-courants-soins-infirmiers>

Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, *Équipe Accueil (services courants)*, 2020.

<https://ccpsc.qc.ca/en/node/152>

CSSS de la Vieille Capitale, *Profil de compétences des infirmières et infirmières auxiliaires en service de santé courant*, 2015.